

L'éducation féminine selon Louise Dupin : entre ambition égalitaire et ambition vertueuse

Frédéric Marty

Louise Dupin écrit à propos de l'éducation des filles qu'« elles perdent dans l'oisiveté ou [dans] l'occupation de choses peu utiles les dix années que les hommes ont employées à tout ce qui peut ouvrir l'esprit et le former¹ ». Cette prise de position est celle d'une auteure qui a à cœur de défendre les femmes et dont on découvre aujourd'hui la pensée². Née en 1706, Louise Dupin est la fille naturelle du célèbre financier Samuel Bernard, le « banquier des rois ». Épouse du fermier général Claude Dupin, elle tient salon à Paris, mais aussi au château de Chenonceau, dont le couple est propriétaire dès 1733. Elle reçoit Fontenelle, Voltaire, Montesquieu, l'abbé de Saint-Pierre, Buffon et bien d'autres. En 1743, elle choisit pour secrétaire un inconnu qui n'est autre que Jean-Jacques Rousseau. Hormis la période de son secrétariat à Venise, Rousseau restera à son service pendant six ans, jusqu'au début de l'année 1751. Il lui servira de secrétaire pour divers opuscules moraux, pour la réfutation de l'*Esprit des lois* de Montesquieu mais surtout pour ce qui est son grand projet : l'*Ouvrage sur les femmes*, préparé pendant près d'une décennie mais jamais publié. Louise Dupin se propose d'y démontrer l'égalité des hommes et des femmes en recourant à divers champs de connaissance, la science, l'histoire, le droit, la morale, ce qui contribue à faire de cet ouvrage une « *Encyclopédie* du deuxième sexe ».

La pensée de Louise Dupin pourrait cependant apparaître en marge de la réflexion sur l'éducation religieuse féminine, dans la mesure où elle s'intéresse davantage à la question de l'éducation féminine par les ordres religieux. La nuance a évidemment son importance. Elle réfléchit moins à la question du catéchisme qu'à celle de la place de la femme dans l'Église et dans la société. Il semble pourtant que l'auteure puisse trouver sa place dans ce débat sur l'instruction religieuse à plusieurs égards : par son intérêt pour l'éducation d'abord, par sa pensée morale ensuite dont on peut se demander dans quelle mesure elle relève du christianisme. Pour témoigner de son intérêt pour la pédagogie, il n'est qu'à citer son opuscule intitulé *Idées sur l'éducation*³. Quant à son œuvre majeure, l'*Ouvrage sur les femmes*, elle accorde une place centrale à ce sujet. Par ailleurs, le lien de Louise Dupin avec le christianisme est souligné par les dires de son héritier, le comte Gaston de Villeneuve-Guibert. Ce dernier, qui publia en 1884 une partie de ses manuscrits, la qualifiait de « philosophe vertueuse et chrétienne⁴ ». Il écrivait d'elle :

Dans un siècle où le philosophisme ébranlait déjà les vérités les plus nécessaires, où toute croyance religieuse était attaquée, Madame Dupin sut se préserver de la contagion. Bien que

¹ *Ouvrage sur les femmes* (article 23, « De l'Éducation »), conservé à la Milton S. Eisenhower Library, Johns Hopkins University, Baltimore (Maryland). Voir la transcription intégrale dans ma thèse de doctorat : Frédéric Marty, *Louise Dupin : la pensée d'une féministe entre Montesquieu, Voltaire et Rousseau*, sous la direction de Jean-Noël Pascal, soutenue à l'Université de Toulouse-Jean Jaurès (décembre 2014), p. 601.

² J'ai tenté d'y contribuer par ma thèse, en transcrivant ses manuscrits.

³ Gaston de Villeneuve-Guibert, *Le Portefeuille de madame Dupin, dame de Chenonceau*, Paris, Calmann-Lévy, 1884, p. 98-108. Nous désignerons désormais cet ouvrage par *Portefeuille*.

⁴ *Ibid.*, p. 8.

vivant dans l'intimité des philosophes, elle composa de petits ouvrages [...] sur plusieurs sujets de morale, où l'on sent la pureté de son âme⁵.

Ce point de vue est sans doute partisan. Pourtant George Sand, qui est d'un autre bord politique, écrivait pour sa part : « Cette aimable femme est de la famille des beaux et bons esprits de son temps, et il est peut-être beaucoup à regretter qu'elle n'ait pas consacré sa vie à développer et à répandre la lumière qu'elle portait dans son cœur⁶. » De quelle nature est cette lumière ? S'agit-il de la lumière de la foi comme l'indique Villeneuve-Guibert ou des lumières de la raison comme le suggère George Sand ? Il conviendra de le déterminer. Pour cela, on clarifiera d'abord le rapport de Louise Dupin à la religion. Dès lors, nous verrons comment elle se situe par rapport aux discours pédagogiques des auteurs chrétiens et à l'enseignement donné par les ordres religieux. Enfin, nous pourrons envisager l'éducation qu'elle entendait donner aux filles, en comparaison de celle des garçons : elle réclamait certes l'égalité en la matière mais elle ambitionnait aussi une véritable éducation morale.

Louise Dupin et la religion

On a pu parler à propos des Dupin de « déisme philosophique fortement teinté de scepticisme⁷ ». Qu'en est-il vraiment ? Remarquons que, dans nombre de ses manuscrits, Louise Dupin exprime sa dévotion envers le « Créateur⁸ », même si elle le fait de manière plus ou moins abstraite. Ainsi, dans « Manière dont les devoirs de la vie se sont arrangés dans mon esprit », elle considère, dans une formule lapidaire et assez conventionnelle, que le premier de ses devoirs est « l'adoration de Dieu, de l'auteur de la nature⁹ ». Elle n'en dit pas plus (ce n'est d'ailleurs pas le propos de cet écrit). Dans un autre manuscrit, elle laisse davantage parler son cœur dans des formules qui semblent témoigner d'une foi sincère : pour elle l'« adoration » de Dieu, qui doit être « pleine d'amour et accompagnée de crainte et d'espérance [...] porterait à bien vivre et à vivre heureusement¹⁰ ». Malgré cela, on constate que l'auteure, dans l'un de ses brouillons, a biffé l'expression « institution divine » pour la remplacer par celle d'« institution naturelle¹¹ ». Même si cette hésitation est un cas unique dont on ne peut tirer de conclusion générale, elle nous invite à aller plus loin pour cerner la religion de l'auteure. À la vérité, Louise Dupin estime qu'il lui « manque une idée nette et certaine de Dieu et de la matière, de leur éternité réciproque ou de leur commencement¹² ». Elle ne considère pas « que ceux qui ont donné à l'Être souverain une forme et des qualités [ont] réussi à le peindre ». Elle ne va cependant pas plus loin dans l'examen des attributs divins. À l'inverse, elle estime qu'on ne peut se fier entièrement aux sens : elle ne saurait tomber d'accord avec les athées, « ces gens qui n'accordent d'être qu'à ce qu'ils voient ». Pour elle, ni l'esprit ni les sens ne sont donc aptes à nous donner la connaissance de Dieu. Elle paraît certes influencée par la philosophie sensualiste à l'époque où Condillac, l'ami de

⁵ *Ibid.*, p. 17.

⁶ George Sand, *Histoire de ma vie*, dans *Œuvres autobiographiques*, « Bibliothèque de la Pléiade », Paris, Gallimard, 1970, t. I, p. 43.

⁷ Bernard Jouve, *Les Racines de George Sand. De Chenonceau à Nohant*, Saint-Cyr-sur-Loire, éd. Alan Sutton, 2004, p. 72.

⁸ Cahier intitulé « Mélanges », collection privée, Christian Moreau, Châteauroux, feuillet 3 recto.

⁹ *Portefeuille*, p. 8. Il s'agit d'un extrait d'une page manuscrite unique.

¹⁰ « Mélanges », feuillet 12 verso.

¹¹ Il s'agit d'une biffure dans une note marginale du manuscrit intitulé « Histoire des Amazones arrangée » (Bibliothèque de Genève, Ms. fr. 216/2).

¹² *Portefeuille*, p. 122. Cette citation est extraite d'un petit opuscule intitulé « Réponse à une femme de mes amies » (p. 120-123). Louise Dupin ne va cependant pas plus loin.

Rousseau, publie son *Traité des sensations* en 1746 (même si elle semble s'en tenir aux idées communes à ce sujet). Elle écrit : « Il paraît aisé de convenir que les sens sont les portes de l'entendement. L'esprit et l'imagination, qui en sont des parties, travaillent sur ce que les sens ont laissé entrer¹³ ». Pour autant, elle reconnaît avec Descartes la faiblesse des sens en reprenant l'exemple du bâton que l'on trempe dans la rivière¹⁴. C'est ainsi qu'elle arrive à l'idée suivante : « Les sens nous trompent et nous enseignent ; l'esprit nous enseigne et nous trompe : que conclure de là ? Que la vérité des choses qui nous sont cachées ne nous est pas nécessaire¹⁵ ». Partant d'une incapacité à connaître Dieu – laquelle n'est pour le coup pas cartésienne – elle développe alors une morale que l'on pourrait considérer d'inspiration épicurienne, même si elle se tient à l'écart de tout matérialisme :

[...] sur cela [une idée nette de Dieu], je n'affirme rien ; j'adore, je jouis et j'attends la mort, ce grand maître de l'homme, parce qu'il me paraît possible que ce grand moment nous instruisse de quelque chose¹⁶.

On voit donc que Louise Dupin, sans avoir des prétentions à la théologie, élabore une synthèse personnelle prudente à partir des connaissances philosophiques et théologiques qui sont les siennes, celles d'une personne éclairée de son temps qui a à cœur de prendre en compte les différents systèmes. Elle livre d'ailleurs ses réflexions dans de modestes écrits qui ne sont pas destinés à la publication mais au cercle de ses amis. Précisons en outre qu'elle aspire à une « connaissance » sensible de la divinité, une connaissance qui donne la priorité au sentiment, au cœur. Elle écrit en effet : « On sent mieux la divinité qu'on ne la connaît¹⁷. » Elle se défend en tout cas d'encourager l'athéisme : « Me dire que je sens mieux Dieu que je ne le connais ne favorise pas l'athéisme, à ce qu'il me semble¹⁸. »

Après avoir précisé quelle est sa pensée religieuse, demandons-nous quelle relation elle entretient avec l'Église. Affirmons d'emblée qu'elle fait preuve d'une grande liberté intérieure face aux autorités religieuses et à l'argument d'autorité lui-même. Elle écrit : « Je ne reconnais d'autorité pour croire que celle de Dieu-même ; pour obéir je reconnais celles à quoi je suis soumise ; mais dans les choses d'opinion je choisirai toujours celles qui me conviendront le mieux¹⁹. » On peut voir une sorte de défi dans cette liberté affichée. Doit-on y voir une marque de ses origines protestantes (les Bernard étaient protestants et furent contraints de renoncer à leur foi, au moins officiellement) ? C'est très probable dans la mesure où elle fait ici usage du principe de libre examen que la pensée protestante revendiqua hautement à la suite de Luther, lequel voyait dans les Églises des institutions faillibles car humaines.

Cette indépendance d'esprit à l'égard de l'Église va s'appliquer au sujet de l'éducation que celle-ci dispense aux femmes. Voyons donc maintenant comment notre « féministe » réagit face à la pratique éducative des ordres religieux féminins et au discours pédagogique des auteurs chrétiens de son temps.

¹³ *Ibid.*, p. 120.

¹⁴ *Ibid.*

¹⁵ *Ibid.*, p. 121.

¹⁶ *Ibid.*, p. 122.

¹⁷ *Ibid.*, p. 123.

¹⁸ *Ibid.*

¹⁹ *Ibid.*, p. 60 (« Idées sur le bonheur »).

La critique de l'éducation féminine dispensée en son temps

Le fondement du « féminisme » de Louise Dupin repose sur l'idée de la stricte égalité des sexes d'un point de vue tant physique qu'intellectuel. La première partie de son ouvrage, intitulée « Partie Physique », y est consacrée. L'auteure se distingue en cela d'une grande partie des « féministes » de la période classique, qui ont défendu l'idée d'une supériorité féminine²⁰. Louise Dupin, elle, appartient à la tradition qui, de Marie de Gournay au cartésien Poulain de la Barre, défend l'égalité des sexes pour mieux défendre les femmes. Dès lors, la femme est selon elle capable de connaissances abstraites au même titre que les hommes. En cela elle s'oppose à ceux qui depuis l'Antiquité prétendent que les spécificités physiologiques et morales de la femme la rendent incapable de certains apprentissages intellectuels. On verra plus loin ce qu'elle dit à ce sujet de pédagogues comme Fleury ou Fénelon. Louise Dupin met en outre en cause l'éducation dispensée aux jeunes filles par les ordres religieux, relevant une mise à l'écart progressive des femmes tout au long de l'histoire de l'Église. Elle observe :

Dans la religion chrétienne, l'éducation semble avoir été presque toujours dans les mains du clergé. Ce que les femmes ont successivement perdu dans cet ordre, elles l'ont encore perdu dans l'éducation²¹.

Selon elle, aux XII^e et XIII^e siècles, les femmes bénéficiaient encore d'une éducation acceptable : « après l'établissement de l'Université, les maîtres particuliers qui se sont trouvés chargés du soin de l'éducation étaient souvent appelés pour donner aux filles la même, ou à peu près, que celle qu'on donnait aux garçons. »²² Ainsi on ne trouvait pas étrange au XII^e siècle qu'Abélard fût le maître d'Héloïse. De manière assez traditionnelle, elle vante aussi le rôle des femmes à l'époque de l'amour courtois et souligne leur rôle d'éducatrice auprès des jeunes nobles en matière religieuse et sentimentale²³. Georges Duby lui donne raison lorsqu'il explique que la place que les femmes occupaient dans la société médiévale a tout intérêt à être réévaluée²⁴, et avec lui Christiane Klapisch-Zuber lorsqu'elle affirme que l'histoire « a tout à gagner à prendre en compte sa part féminine²⁵ ».

Avançant dans le temps, Louise Dupin estime qu'au début du XVI^e siècle, on n'avait pas encore renoncé entièrement à l'éducation des femmes. Elle utilise un exemple des plus fameux : celui de l'ordre des ursulines, fondé en 1535 en Italie. D'abord laïc, il bénéficiait d'une louable liberté nécessaire à sa mission d'enseignement des jeunes filles. En effet, notre auteure écrit : « Selon l'institution des ursulines, [les religieuses] pouvaient aller et venir dans le monde, y rester même si elles voulaient, ce qui les mettait à portée de mieux entendre et de perfectionner l'éducation dont elles étaient chargées²⁶. » Or, selon elle, le Concile de Trente (qui s'achève en 1563) a privé cet ordre, comme les autres, de sa liberté : il lui a imposé la vie cloîtrée et la soumission à l'évêque. Les religieuses n'eurent désormais plus de contact avec le monde dans lequel leurs pupilles vivaient un jour. La conclusion que Louise Dupin en tire sur l'éducation qui est dispensée dans les ordres religieux féminins est à la fois ironique et cinglante : on ne donne plus désormais d'éducation aux femmes « excepté de leur apprendre à

²⁰ On peut citer ici l'exemple de Mme de Lambert, dont on fait une représentante de la seconde préciosité, qui défendait l'idée de la supériorité de la sensibilité féminine sur la rationalité masculine.

²¹ Voir dans ma thèse : article 23, p. 602.

²² *Ibid.*, art. 23, p. 599.

²³ Elle cite à l'appui de cette idée un roman postérieur : *Le Petit Jehan de Saintré* d'Antoine de La Sale. Voir dans ma thèse : art. 23, p. 598.

²⁴ Georges Duby, *Dames du xiii^e siècle. 3. Ève et les prêtres*, Paris, Gallimard, 1996, p. 217-218.

²⁵ Christiane Klapisch-Zuber (éd.), *Histoire des femmes en Occident, II. Le Moyen Âge*, Paris, Perrin, 2002, p. 16.

²⁶ Voir dans ma thèse : art. 23, p. 603.

lire ou à écrire, et encore est-ce avec de telles bornes qu'il n'est point singulier qu'une femme à dix-huit ans n'ait jamais écrit que pour souhaiter la bonne année à sa grand-mère²⁷ ». Elle termine ce développement par une formule sans appel : « depuis les cadenas du Concile de Trente, il a fallu que toutes les maisons de femmes religieuses devinssent de la dernière ignorance, imbéciles ou à peu près [...] »²⁸. Elle note cependant que certaines abbayes continuent à résister, mais à grand peine, à l'injonction de la clôture²⁹.

Dans la société en général, elle regrette que « tout se borne à apprendre un catéchisme très court », et que les filles ne lisent qu'un « très petit nombre de livres peu instructifs³⁰ ». Elle déplore encore qu'on « on ne cultive pas même leur raison. Il en résulte que la plupart possèdent ce trésor sans le connaître et sans s'en servir³¹ ». Elle juge donc qu'en son siècle les femmes sont quasiment privées d'éducation, tout comme au siècle précédent, même si elle cite pour ce dernier l'œuvre éducative de Mme de Miramion et reconnaît celle de saint Vincent de Paul et de Louise de Marillac³². Il est intéressant de replacer cette prise de position dans son contexte historique. Martine Sonnet observe, en 1987, que « la Contre-Réforme a présidé au développement structurel de l'enseignement féminin [et que] les deux dernières décennies du Grand Siècle voient progresser la réflexion avec les écrits de Fleury, de Fénelon et de Mme de Maintenon³³ ». La perception individuelle d'une féministe du XVIII^e siècle, hostile à la Contre-Réforme, diffère donc de la leçon générale tirée par l'historiographie du XX^e siècle. Cet avis d'une femme des Lumières n'en est pas moins précieux, d'autant plus que M. Sonnet permet de mieux l'appréhender lorsqu'elle écrit :

Le XVII^e siècle fait avancer la cause du savoir féminin. Mais un chiffre suffit à relativiser la traduction des grands principes en faits concrets : dans les années 1686-1690, en moyenne seules 14% des épouses signent leur acte de mariage contre 29% de leurs conjoints³⁴.

Elle ajoute que, malgré le zèle religieux du Grand Siècle, souvent « l'enseignement dispensé [...] ne dépasse pas le stade du B.A.-ba³⁵ ». Dès lors, on comprend mieux le point de vue de Louise Dupin.

Si la réforme de l'éducation féminine s'avère décevante dans la pratique, que pense Louise Dupin de l'effort théorique du siècle qui la précède et que l'on doit à quelques grandes figures chrétiennes du temps ? Commençons par Claude Fleury³⁶. Si l'on compare leurs écrits, on voit que notre auteure ne se satisfait pas, à bien des égards, du chapitre 36 du *Traité des études* (1685), intitulé « Études des femmes ». Elle ne saurait s'accommoder de l'essentialisme de Fleury qui fait de certaines caractéristiques humaines des traits purement féminins. Ainsi elle n'accepte pas que l'on attribue aux filles des défauts comme le peu d'application, de patience, de courage et de fermeté ou encore des « qualités » comme la

²⁷ *Ibid.*, « Discours préliminaire » de Montmorency, p. 152.

²⁸ La phrase s'achève ainsi : « ce qui serait sûrement arrivé et arriverait encore aux plus habiles maisons d'hommes, si on les avait enfermés ou si on les enfermaient en leur ôtant de même toute ressource et toute communication » (*ibid.*, art. 23, p. 603-604).

²⁹ *Ibid.*, art. 10, p. 367. Compte tenu des circonstances, il vaudrait peut-être mieux confier l'éducation des jeunes filles aux religieux qu'aux religieuses car ceux-ci sont plus libres.

³⁰ *Ibid.*, art. 23, p. 601-602. Même dans les maisons opulentes, où elles ont des maîtres particuliers de musique ou de dessin, elles sont privées d'émulation et elles abandonnent leurs talents avant l'âge de dix-huit ans, âge où on les marie ou on les envoie au couvent (*ibid.*, p. 602).

³¹ *Ibid.*, p. 601-602

³² *Ibid.*, art. 10, p. 365-367. Elle regrette cependant que Louise de Marillac n'ait pas été canonisée comme Vincent, injustice qui sera réparée en 1934 (*ibid.*).

³³ Martine Sonnet, *L'Éducation des filles au temps des Lumières*, Paris, Cerf, 2011 (rééd.), p. 14-15.

³⁴ *Ibid.*, p. 17.

³⁵ *Ibid.*, p. 286.

³⁶ Notons que Louise Dupin a abondamment utilisé la monumentale *Histoire ecclésiastique* de Fleury, comme Rousseau qui en a tiré des dizaines de feuillets d'extraits.

douceur ou la modestie. De plus, Fleury ne permet pas aux femmes d'accéder à tous les domaines du savoir car cela risquerait de flatter leur vanité. Louise Dupin se montre beaucoup plus ambitieuse.

Venons-en à Fénelon. L'auteur de l'*Ouvrage sur les femmes* donne directement son avis sur la pensée pédagogique de l'archevêque de Cambrai, notamment à l'article 23, intitulé « De l'éducation³⁷ ». Elle fait l'éloge de son livre *De l'éducation des filles*, paru en 1687, ou plutôt d'« une moitié » de cet ouvrage, celle qui traite de l'éducation commune aux filles et aux garçons. Elle observe en effet que ce livre « prouve combien il est difficile de faire une éducation à part pour les femmes différentes de celles des hommes quand on voudra qu'elle soit bonne puisque plus de la moitié de cet ouvrage convient parfaitement aux hommes et aux femmes³⁸ ». Quant au reste du livre, c'est-à-dire « ce que Fénelon a rendu particulier pour les femmes », c'est pour elle davantage « une satire qu'un système d'éducation³⁹ ». Fénelon y ferait donc la satire des femmes sous couvert de vouloir les éduquer. Selon elle, on aurait tort de le croire vraiment favorable aux femmes : il accorde en effet des défauts particuliers à leur sexe, comme la faiblesse, et ce dès la naissance. Il leur reproche aussi leur goût du luxe et leurs mœurs relâchées⁴⁰.

Notre « féministe » s'arrête ensuite à certaines préconisations éducatives de Fénelon. Elle se réjouit certes qu'il recommande un enseignement juridique pour les femmes, mais elle ajoute : « ne devait-il pas sentir qu'il faut une école exprès pour apprendre ces choses⁴¹ ? » Elle s'intéresse aussi à ce que dit Fénelon de l'apprentissage des langues. Celui-ci refuse que les femmes apprennent l'italien et l'espagnol sous prétexte que « ces deux langues ne servent guère qu'à lire des livres dangereux et capables d'augmenter les défauts des femmes ». Elle rétorque avec ironie : « il n'y a donc aucun bon livre écrit dans ces deux langues ? » Il faut dire que l'apprentissage des langues par les femmes lui tient particulièrement à cœur, elle qui connaît le latin et qui se mêle de traduire Pétrarque. Elle se plaint d'ailleurs que la France ne soit pas à la hauteur des autres cours européennes dans ce domaine⁴².

En interdisant aux femmes certaines lectures, Fénelon pose la question de la pertinence pour elles de l'accès au savoir. L'étude ne risque-t-elle pas de les corrompre ? C'est le débat des femmes savantes. Pour Louise Dupin, « il est sûr qu'en général l'étude ne porte point » les femmes « aux vices », contrairement à ce qu'affirment certains hommes. Molière, dans sa pièce, n'a représenté qu'une petite fraction des femmes savantes : celles qui sont pédantes. Or il existe des femmes pédantes comme il existe des hommes pédants : « ces personnages fournissent des scènes aux comédies et ne font point de mal ordinairement dans la société⁴³. » On voit donc que Louise Dupin se montre critique aussi bien envers l'éducation dispensée par les ordres religieux féminins qu'envers les théoriciens chrétiens, comme Fleury ou Fénelon. Il est temps maintenant de voir quelle éducation elle propose. Cette éducation s'organise selon deux principes : l'égalité et la vertu.

³⁷ Elle revient ensuite à Fénelon à l'article 39 (« Effets de l'éducation dans la morale »).

³⁸ Voir ma thèse, p. 604.

³⁹ *Ibid.*

⁴⁰ Louise Dupin se réfère à un autre ouvrage de Fénelon, les *Directions pour l'instruction du duc de Bourgogne*. Dans les directions 11 et 12, l'auteur, qui semble donner aux femmes le monopole des mœurs relâchées et du luxe, recommande au Prince de ne garder à sa cour qu'un nombre limité de femmes et d'en écarter les plus jolies (article 39 de l'*Ouvrage sur les femmes*).

⁴¹ Confier cet enseignement à une gouvernante ordinaire ou à un simple précepteur revient à ne rien faire.

⁴² « Encore actuellement, dans la plupart des cours étrangères, on apprend aux femmes plusieurs langues ». On se doute que la domination de la langue française en Europe n'est pas pour elle la seule cause de ce retard.

⁴³ Voir ma thèse, p. 606.

L'éducation selon Louise Dupin : de l'ambition égalitaire à l'ambition vertueuse

Commençons par l'ambition égalitaire. Puisque les femmes et les hommes ont les mêmes capacités intellectuelles, notre féministe conclut à la nécessité de donner une instruction rigoureusement identique aux deux sexes, dans des collèges semblables (sans pour autant qu'elle paraisse recommander la mixité). Elle ne va pas non plus jusqu'à demander que l'instruction soit étendue aux femmes de toutes conditions. Les connaissances des femmes doivent seulement correspondre à celles des hommes de leur milieu social⁴⁴. Certes l'éducation des hommes est perfectible, mais elle adopte un « plan raisonnable » : les femmes gagneraient donc à la partager. Elles doivent avoir accès aux mêmes disciplines qu'eux, depuis la grammaire jusqu'à la métaphysique⁴⁵. Hors des collèges, il serait bon que les femmes accèdent aussi aux académies (de peinture, de sculpture, d'architecture...) ainsi qu'aux leçons publiques (de chimie, de géométrie...) ⁴⁶. Il faudrait multiplier les écoles « de toutes espèces⁴⁷ ». L'émulation entre hommes et femmes – principe fondamental pour notre auteure – serait bénéfique à l'humanité tout entière et contribuerait au bonheur général⁴⁸.

Par conséquent, les femmes doivent pouvoir accéder à tous les postes et à toutes les charges : de magistrats, d'académiciens, de militaires, mais aussi à toutes les dignités de l'Église. Elle considère qu'elles en ont été progressivement écartées. L'Église primitive était beaucoup plus égalitaire selon elle. Revenant aux saintes Écritures, elle avance qu'il n'est pas si facile de trouver un fondement biblique à l'idée de la supériorité de l'homme sur la femme. Elle écrit en effet :

L'examen de la religion sera également favorable à notre opinion de l'égalité des sexes [...]. On lit dans la Genèse que Dieu créa l'homme mâle et femelle ; il donna une égale domination sur la terre et ce qu'elle contenait à Adam et à Ève⁴⁹.

Elle ajoute :

Les paroles qui disent à Ève « vous serez soumise à votre mari » ne sont que dans la traduction de saint Jérôme. Elles ne sont pas dans la Bible de Vatable [ni] dans les polyglottes⁵⁰.

En cela, elle est sensible à l'approche de son maître Poulain de la Barre, prêtre catholique passé chez les réformés, auteur de *De l'Égalité des deux sexes* (1673). Elle a fait de ses œuvres une lecture minutieuse, et ses références bibliques lui doivent sans doute beaucoup. Ce dernier se fonde sur la critique des saintes Écritures inaugurée par les protestants et reprise par certains catholiques. Ainsi, se référant aux Évangiles, Louise Dupin écrit à propos du Christ : « Le Sauveur du monde, en apportant une nouvelle loi sur la terre, n'a rien prescrit contre l'égalité que nous soutenons⁵¹. » De même, sur les traces de Poulain de la Barre, elle défend saint Paul, qu'elle a lu « en entier et avec attention », de l'accusation de misogynie

⁴⁴ « Nous ne prétendrions pas former une nation entièrement savante, ce qui serait plein d'inconvénients mais nous disons que les femmes nées dans les conditions qui répondent à celles des hommes qui étudient devraient étudier comme eux ». Ma thèse, art. 23, p. 608.

⁴⁵ *Ibid.*, p. 607-608.

⁴⁶ *Ibid.*, p. 601.

⁴⁷ *Ibid.*, p. 608.

⁴⁸ *Ibid.*, p. 609. Elle écrit : « Les conférences et les académies augmentent l'émulation, l'esprit et les lumières. Pourquoi tous les moyens d'augmenter les avantages de l'humanité ne sont-ils employés que pour les hommes ? Les femmes en profiteraient comme eux et les uns et les autres en profiteraient doublement si les études étaient générales et communes entre eux ». Ma thèse, art. 23, p.609.

⁴⁹ *Ibid.*, art. 6 (« De l'Ancien Testament »), p. 313.

⁵⁰ *Ibid.*, p. 313-314.

⁵¹ *Ibid.*, art. 7 (« Du Nouveau Testament »), p. 323.

qu'on lui fait traditionnellement⁵². Elle ajoute que dans les premiers siècles du christianisme, les Pères de l'Église, ainsi que les prêtres, étaient mariés, tout comme l'avaient été les apôtres. De ce point de vue, l'Église d'Orient, dont les prêtres peuvent toujours être mariés sous certaines conditions, en use beaucoup mieux à ses yeux que l'Église latine. Pour elle, les femmes n'ont d'ailleurs pas moins contribué à la diffusion du christianisme que les hommes. Elles ont elles aussi versé leur sang comme en attestent les femmes martyres. S'appuyant sur l'histoire de l'Église, Louise Dupin montre comment le célibat s'est imposé et comment les femmes ont été progressivement interdites d'exercer le diaconat⁵³. Elle est donc naturellement hostile au célibat des prêtres et ne voit pas pourquoi les théologiens ont fait de la femme un obstacle au salut⁵⁴. Dès lors, les femmes n'auraient jamais dû être écartées ni des « ministères » ni des « honneurs de l'Église ». Finalement, elle affirme que les femmes pourraient être prêtres ou évêques. Quant à la théologie, « science la plus belle et la plus digne d'occuper les hommes », elle est tout à fait à la portée des femmes, qui sont parfaitement dignes d'en traiter⁵⁵.

Pour finir, il convient de revenir aux *Idées de l'éducation* où Louise Dupin développe une autre dimension de sa conception de la pédagogie. En effet, elle ne se contente pas d'exiger une éducation intellectuelle égale entre hommes et femmes dans les collèges ou les établissements d'enseignement, comme elle le fait dans l'*Ouvrage sur les femmes*. Elle vise aussi une éducation morale supérieure.

Ni dans les collèges, ni dans le monde, l'on n'apprend guère à estimer autre chose que les dignités et les richesses : cela ne porte pas à l'ambition vertueuse [...]. Pour qu'un homme devienne un grand sujet, il faut qu'une seconde éducation corrige la première, et qu'il puisse s'élever, de ses propres forces, beaucoup au-dessus des préjugés de l'enfance et des opinions vulgaires⁵⁶.

On supposera volontiers que la même leçon vaut pour les femmes.

Cette éducation morale devrait cependant débiter dès l'enfance. Dans les *Idées sur l'éducation*, la vertu apparaît comme la clé de voûte de l'éducation, et ce dès le plus jeune âge⁵⁷. Pour elle, l'objectif de l'éducation est le « bonheur des hommes⁵⁸ ». Ce qu'il faut rechercher, c'est l'accord entre la nature de l'enfant et les impératifs rationnels de l'éducation⁵⁹. C'est à l'éducation de réaliser l'« accord des penchants du cœur avec les lumières de notre raison » afin d'atteindre la « paix du cœur⁶⁰ ». Finalement elle pense qu'il faut mener les enfants par l'agrément et par le plaisir. Elle critique donc le système éducatif de son temps : elle « accuse hardiment l'éducation de tous les torts des hommes et de toutes leurs erreurs⁶¹. » On pousse trop les enfants vers l'ambition. On les rend peu regardants sur les moyens de parvenir. De plus, cette éducation repose avant tout sur la crainte, ce que Louise Dupin déplore. Elle appelle donc à une éducation plus morale et bienveillante envers l'enfant. Cette conception de l'éducation, qui repose sur les concepts de « vertu », de

⁵² Article 7.

⁵³ *Ibid.*, art. 8 (« De la discipline de l'Église »), p. 333-334.

⁵⁴ *Ibid.*, « Discours préliminaire » (version de Montmorency), p. 190.

⁵⁵ *Ibid.*, « Discours préliminaire », p. 158 et 194.

⁵⁶ « Mélanges », feuillet 4 recto. L'idée est reprise de manière très voisine dans les « Idées sur l'éducation », *Portefeuille*, p. 103-104.

⁵⁷ « On doit dès la plus tendre enfance diriger ses pas vers la vertu et rendre ses mœurs douces et bienfaisantes » (*Portefeuille*, p. 103).

⁵⁸ *Ibid.*, p. 106.

⁵⁹ « On s'éloigne trop de la nature, elle est bonne, familière et commune » (*Ibid.*, p. 105).

⁶⁰ *Ibid.*, p. 106

⁶¹ *Ibid.*, p. 98.

« nature » et de « raison », semble assez laïcisée. Pourtant la référence chrétienne se fait jour sous cet appel à la vertu et à la bienveillance :

Parmi les belles choses qu'a dites Jésus-Christ, il a marqué beaucoup de tendresse pour cette précieuse portion des hommes, qui est l'enfance et la jeunesse. Nous avons négligé ses préceptes comme sur bien d'autres choses, car on élève communément les enfants avec rudesse⁶².

On peut affirmer que l'œuvre de Louise Dupin nous renseigne à sa manière sur les influences qui s'exercent entre pédagogie, religion et féminité aux environs de 1750. En matière d'éducation, sa critique s'exerce principalement à l'égard du Concile de Trente et de la réforme qu'il a imposée aux ordres religieux féminins dévoués à l'enseignement. L'auteure considère que le Concile a modifié l'idée qu'on se faisait des religieuses. Celles-ci ont abandonné les « vertus pratiques », utiles à l'instruction de leurs pupilles, pour se livrer à la pénitence et à la soumission⁶³. Mais en modifiant l'image des religieuses, le Concile a modifié, par ricochet, celle qu'on se faisait de la femme⁶⁴. Plus largement, c'est donc la place de la femme dans l'Église que déplore Louise Dupin. En cela, elle semble regretter l'Église originelle et les principes du Christ. Elle en use d'ailleurs de même avec d'autres religions. Selon elle, l'Islam des origines accordait aux femmes une place bien supérieure à celle qui leur est réservée dans l'empire ottoman du XVIII^e siècle. Elle en veut pour preuve le rôle qu'ont joué les épouses du Prophète dans les premiers temps de la religion musulmane. Elle fait d'ailleurs l'hypothèse de l'égalité des sexes à l'origine de la société humaine. Selon elle, entre hommes et femmes, au début, « tout était besoin mutuel et assistance⁶⁵ ». Il faut donc restaurer l'égalité : l'éducation en est le premier moyen.

⁶² *Ibid.*, p. 100.

⁶³ Voir ma thèse, p. 370.

⁶⁴ *Ibid.*, article 10 (« De l'état des ordres monastiques depuis le Concile de Trente »), p. 368.

⁶⁵ *Ibid.*, « Discours préliminaire » (version de Montmorency), p. 169.